

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PARTICIPATION DE IKA IPAKA
À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »

D 18.486

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

SAS Les Captains de Rens
La ~~SARL IKA IPAKA~~ *SARL IKA IPAKA*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de *Sainte* sous le numéro *393.649.375.000.38*, représentée par *Mr. Deakia COLAS*, son *Directeur* en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, *a Présidente*

ci-après désignée « *la Société* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, *la Société* souhaite bénéficier d'un stand sur le site du Palais des Congrès afin de promouvoir et vendre ses produits et de proposer des animations au public.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre *la Ville* et *la Société* dans le cadre des publications liées à ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à la mise à disposition d'un stand au Palais des Congrès.

En contrepartie, *la Société* s'engage à faire bénéficier *la Ville* d'une animation liée à son activité sur le stand dont elle disposera sur le site du Palais des congrès.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Pour *la Société*,
Le Directeur, *Le Président*

IKA IPAKA
SAS Les Capteurs de Reves
77 Avenue Gambetta
17200 ROYAN
Siret : 393647375 00038
Code NAF : 4765z



Fait à ROYAN, le 1^{er} 09. 2018
en trois exemplaires originaux
10 SEP. 2018
Pour *la Ville*,

Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,

En provenance de :
 Association IKA IPAKA
 77 rue Gambetta
 17200 ROYAN

SRRZ V2 - PTC 30A - 201407201 - 0001



**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 127 886 1367 9**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 1/1/18	
Distribué le : 1/1/18	
Je soussigné déclare être	Signature
<input type="checkbox"/> Le destinataire	(Préciser Nom et Prénom du mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	Signature
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
 LA POSTE AGRÈMENT N° C606

Ville de Royan SJ
 Hôtel de Ville (Royan Bureau Japon)
 80 avenue de Pontcaillac
 17205 ROYAN Cedex



